



L'écho Municipal

Au revoir 2008... Bonjour 2009

L'écho municipal vous apporte depuis avril dernier diverses informations : le travail effectué par les conseillers municipaux, les données qu'il vous faut connaître, les conseils qui peuvent être utiles. Tous les mois, nous vous tenons au courant de nos actions et projets.

De la même façon, les conseils municipaux qui ont lieu tout au long de l'année permettent d'établir la traçabilité du travail effectué au sein de la municipalité.

Je vous rappelle pour l'occasion que ces conseils sont publics et vous permettent de vivre avec nous les étapes et le cheminement de nos actions.

Les réunions publiques d'information, comme celle d'octobre, ont pour but de venir près de vous pour partager l'information et recueillir vos remarques.

Informé et communiquer font partie de notre credo et nous continuerons dans cette voie.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du conseil, ainsi que les employés municipaux et les habitants participant dans les commissions mixtes pour leur présence, leur entrain et leur implication dans la vie de notre village.

Vous retrouverez donc tout 2008 dans ces diverses publications et réunions qui ont scandé la première partie de notre mandat.



Pour l'avenir, une nouvelle année se présente à la porte de la mairie. Les projets se concrétisent, et après l'année nécessaire à la nouvelle équipe pour découvrir les droits, devoirs et besoins au sein d'un conseil municipal, nous serons prêts à vous proposer, en avril, une réunion d'information pour vous faire part de nos projets, recevoir vos retours et construire le futur avec vous.



Le 1^{er} janvier est une charnière qui nous permet de passer d'un 2008 d'études à un 2009 d'actions.

Dans tous les cas, rappelez-vous que nous restons des bénévoles qui n'ont d'autre souhait que de permettre de vivre en harmonie avec les habitants du village, que nous souhaitons le dialogue et que pour ce faire, nous avons besoin de vous, de votre aide, de votre compréhension et de votre soutien.

Et pour partager cela avec vous, nous vous invitons à nous retrouver

**à la salle des fêtes, le 9 janvier 2009 à 19h00
autour d'un verre et de la galette
pour la nouvelle année.**



Location Salle des fêtes

Lors du dernier Conseil municipal, les tarifs de location ont été fixés comme suit :

LOCATION SALLE DES FETES	Au 1 ^{er} janvier 2009	
	pour un week-end	pour 24 heures
Pour un particulier résident et contribuable	130.00	95.00
Pour un particulier limitrophe	130.00	95.00
Pour un particulier extérieur	550.00	450.00
Pour une association de Montaud	85.00	65.00
Pour une association voisine	130.00	95.00
Pour une association extérieure	650.00	530.00
Pour une entreprise	800.00	800.00
Vaisselle et autres		
Location de la vaisselle – Totalité	45.00	45.00
Location de la vaisselle – couverts seulement	30.00	30.00
Caution pour Salle	2 000.00	2 000.00
Location matériel Sono, journée ou week-end	70.00	70.00
Caution Matériel Sono	1 000.00	1 000.00

Les tarifs, concernant la réalisation de photocopies, sont inchangés.

A4 noir et blanc = 0,10€, couleur = 0,20€

A3 noir et blanc = 0,20€, couleur = 0,40€

Résultats de l'enquête « ménages »

L'enquête des questionnaires a permis de mettre en avant les habitudes de consommation et les besoins des ménages de Montaud. Des attentes existent pour des commerces et services de proximité. Leurs attentes portent en priorité sur des produits de base :

- Pain et pâtisserie
- Epicerie
- Fruits et légumes
- Fromages et laitages
- Viandes et charcuterie, etc...

Des produits complémentaires sont également demandés comme :

- La presse
- Le tabac

Certains services apparaissent également particulièrement utiles :

- ✓ Dépôt vente par correspondance
- ✓ Dépôt pressing
- ✓ Point Poste
- ✓ Distributeur de billets

Parallèlement, la population locale exprime un grand intérêt pour une offre de produits biologiques. D'une manière générale, les résultats obtenus sur Montaud sont conformes à ceux enregistrés sur Veurey-Voroize.



S. I. V. O. M.

Le service de portage des repas, jusqu'à présent géré par l'hôpital de Tullins, est pris en charge à partir du 1^{er} janvier 2009 par le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) auquel adhère Montaud. Les repas seront préparés par la société Vercors Restauration et livrés sur les communes concernées par l'association Midi chez vous, avec peu de changement dans le fonctionnement. Les repas peuvent être livrés pour tous les jours de la semaine et un potage est prévu pour le soir. Toute personne intéressée par ce service peut s'adresser en mairie pour information.



Recensement

Du 15 janvier au 14 février 2009, vous aurez la visite de l'agent recenseur. La campagne de recensement 2009 sera assurée par Christel DAGUET. Merci de lui réserver bon accueil. Vous habitez à Montaud mais serez absents pendant cette période ? Merci de prendre contact avec la mairie avant votre départ.

Neige

Un peu de prévention sécurité : chaque année, les chutes de neige tombant des toits, occasionnent des accidents. Pour permettre de limiter ces accidents, vous pouvez équiper les toits de vos bâtiments de «crochets à neige».



Fermeture du bureau de poste

Le bureau de poste de Saint-Quentin est fermé depuis début décembre, un « point poste est disponible au bar-tabac « Le Dauphin ».

CCAS - Noël 2008

Nos anciens - 65 ans et plus - se sont retrouvés à la salle des fêtes pour partager, dans un décor concocté pour l'occasion, de « souvenirs de l'école de leur temps» et avec la découverte d'un album regroupant quelques photos des classes ; ces photos ont été collectées par le groupe qui s'occupe du « projet inter génération ». Merci à toutes celles et tous ceux qui ont bien voulu prêter leur « trésor » pour confectionner cet album qui peut être consulté en mairie et sera complété au fil du temps.



Pays Voironnais

La MIFE (Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi) propose : AID' AUTO, Association qui met à disposition pour les jeunes et adultes ayant une proposition de travail (intérim, CDD ou CDI) ou de formation professionnelle, une location de voiture ou de scooter pour s'y rendre.
Renseignements auprès de : Aid' Auto au 04.76.50.60.41 ou de Marie-Pierre Alex, maison de l'Emploi au 04.76.93.17.18



Vous avez un projet d'énergies renouvelables ?

Permanences info' énergie : 3 fois par mois sur le territoire du Parc du Vercors.
Pour prendre rendez-vous, contactez l'A.G.E.D.E.N. (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) au 04.76.23.53.50.

Déneigement

Joël DAGUET qui assure le déneigement et le salage des routes communales n'a pas chômé depuis le début de cet hiver. Même si celui-ci ne fait que commencer, il a déjà vu quelques centimètres de poudre blanche recouvrir nos chemins sans compter le froid, le brouillard qui a mis du brillant et du glissant sur le bitume. Equipons nos véhicules, nos pieds aussi et restons prudents...



BAFA – BAFD 2008-2008

Devenez animateur ou directeur d'accueil collectif d'enfants et de jeunes, passez votre BAFA et/ou BAFD. Pour tout renseignement, prenez contact avec Familles Rurales Isère, 5 place Gustave Rivet 38000 Grenoble, tél. 04.76.43.40.36, courriel : famillesrurales.38@wanadoo.fr.



ACTIVITES du mois de JANVIER 2009



VENDREDI 2 - Mairie - BUREAUX FERMES

MARDI 6 à 20h30 à la mairie
CONSEIL MUNICIPAL – Réunion publique

VENDREDI 9 à 19h la salle des fêtes
VŒUX DE LA MUNICIPALITE

MARDI 13 à 14h à la salle des fêtes
ASSOCIATION DES AINES

A partir du 15 janvier
RECENSEMENT de la POPULATION



Samedi 17 - Mairie - BUREAUX FERMES

SAMEDI 18 – Fête de Saint-Antoine
10h30 messe à l'église
12h apéritif à la salle des fêtes suivi du repas

SAMEDI 24 à la salle des Fêtes
BOUDINS – A. C. C. A.

MARDI 27 à 14h à la salle des fêtes
Assemblée Générale - ASSOCIATION DES AINES

VENDREDI 30 à 19h à la salle des fêtes
Soirée JEUX / CONTES – Repas tiré des sacs – A.S.C.S.M.

SAMEDI 31 à 15h à la salle des fêtes
Fête de la Nouvelle Année - MONTAUD'UBOHU



DERNIERE MINUTE

Brûlage des déchets végétaux :

L'arrêté préfectoral n° 2008-11470 du 15/12/2008 vient de paraître. Il propose une dérogation à l'article 84-1 portant sur la réglementation du brûlage des déchets végétaux. Le premier alinéa de l'article 2 indique entre autre que, *pour les communes concernées de moins de 2000 habitants, une dérogation s'applique pour les déchets de bois qui pourront être éliminés par brûlage, à condition d'être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée.* Les autres conditions de cette dérogation sont à votre disposition en mairie et sur le site internet de Montaud.